

La Vie Landréenne

Bulletin mensuel d'information

2021

*La Municipalité vous souhaite
une belle et heureuse année 2021*

- P. 5 Projet habitat participatif
- P. 8 Nouveau nom du Local Jeunes
- P. 10 Projet "Phonambul"

Principaux points abordés lors du Conseil Municipal du 3 DÉCEMBRE 2020

Présents : Richard ANTIER - Aurélie BLAIS - Sabrina BONNEAU - Philippe BUREAU - Céline CORBET - Camille DANIEL - Saïd EL MAMOUNI - Damien FLEURANCE
Mickaël GIBOUIN - Nathalie GOHAUD - Rodolphe GRASSET - Yolande GUERIN - Nathalie LE GALL - Stéphane MABIT - Sylvie RATEAU - Christophe RICHARD
Christophe ROBINEAU - Patricia TERRIEN - Vincent VIAUD.

Excusés : Myriam TEIGNE a donné pouvoir à Christophe RICHARD, Stéphanie SAUVETRE a donné pouvoir à Christophe RICHARD,
Jacques ROUZINEAU a donné pouvoir à Aurélie BLAIS, Jacques MONCORGER a donné pouvoir à Mickaël GIBOUIN.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2020

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 1^{er} octobre 2020 est approuvé à l'unanimité et 1 abstention (S. BONNEAU)

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ MULTI-SITES - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019

Conformément à l'article 29 du traité de concession, la SELA présente au Conseil Municipal le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2019 (CRACL).

Le CRACL 2019 arrête les comptes de l'opération au 31 décembre 2019 et établit un prévisionnel sur les 3 années suivantes, et évoque les dernières avancées de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les cessions et acquisitions réalisées pendant la durée de l'exercice telles que détaillées dans le CRACL, approuve le bilan prévisionnel hors taxes de l'opération d'aménagement arrêté au 31 décembre 2019.

ZAC MULTI-SITES DU CLOS DES FRESCHES ET DE LA GAUTERIE - AVENANT AU TRAITÉ DE CONCESSION AVEC LA SELA

Un avenant n°1 au traité de concession d'aménagement, signé le 14 novembre 2018, a prorogé la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2023 afin de permettre au concessionnaire de poursuivre l'aménagement du site.

À ce jour, dans l'objectif de poursuivre les travaux d'aménagement et la commercialisation des terrains, les parties conviendraient, par voie d'avenant, d'une nouvelle prorogation de la concession jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et une abstention, approuve les termes de l'avenant au traité de concession par une prorogation de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026, autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant au traité de concession et ses annexes et accomplir toutes formalités afférentes.

CRISE SANITAIRE COVID 19 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide l'annulation au Budget Général 2020 des redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses du Bar/Tabac « L'Embuscade » et de l'Auberge du Vignoble, modifie l'inscription budgétaire par Décision Modificative n°1 du Budget Général à l'article 70323.

CRISE SANITAIRE COVID 19 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LOYERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'une remise gracieuse de 50% des loyers d'avril et mai 2020, soit au total 1 113.18€ HT du Bar/tabac « L'Embuscade » géré par Mme Elisa MOREAU, modifie l'inscription budgétaire par Décision Modificative n°1 à l'article 752 du Budget Général.

CONSTRUCTION D'UN PÔLE SANTÉ - AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité et 2 abstentions, approuve les avenants, autorise le Maire à les signer ainsi que tous les actes y afférents.

BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et deux abstentions, adopte la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal 2020.

BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 2020 POUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (RODP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, arrête le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz naturel à 440 € pour l'année 2020, donne délégation à M. le Maire pour recouvrer ladite somme auprès du concessionnaire concerné, GRDF.

ADMISSION EN NON-VALEURS

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeurs les titres soumis par le comptable du Trésor pour la somme totale de 161.34 €, accorde la décharge de responsabilité au comptable du Trésor pour les montants précités.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création d'un emploi permanent au grade de Technicien Principal de 1^{ère} classe à temps complet pour exercer les fonctions de Directeur des Services Techniques. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B par référence, à la grille indiciaire du grade de recrutement de Technicien Principal de 1^{ère} classe et au maximum l'indice terminal du grade.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020.

PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - ACCUEIL DE LOISIRS

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide, sur le fondement de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, de la création des postes pour accroissement saisonnier selon le grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet, de les rémunérer selon le 1^{er} échelon IM 327 (IB 350) étant titulaire du BAFA ou en cours de formation, précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget général de la Commune, exercice 2021, chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ AU LOCAL JEUNES

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de la création des postes pour accroissement saisonnier selon le grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet, de les rémunérer selon le 1^{er} échelon IM 327 (IB 350) étant titulaire du BAFA ou en cours de formation, précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la Commune, exercice 2021, chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à la démission de M^{me} Sylvie BONNEAU, il convient de la remplacer au sein des commissions où elle siégeait.

Le conseil municipal renonce à l'unanimité à la désignation des membres des commissions municipales à bulletin secret, et après délibération et à l'unanimité, désigne M^{me} Patricia TERRIEN au sein des commissions suivantes :

- COMMISSION CULTURE - AFFAIRES SOCIALES - AINES
- COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES
- COMMISSION FINANCES-RESSOURCES HUMAINES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION ESCAL'LOISIRS

Suite à la démission de M^{me} Sylvie BONNEAU, Conseillère Municipale, il convient d'élire un nouveau représentant.

Il est proposé la candidature de M^{me} Patricia TERRIEN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Madame Patricia TERRIEN représentante auprès de l'Association « Escal'Loisirs ».

CONVENTION PORTANT TRANSFERT DE LA COMMISSION COMMUNALE À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, transfère les missions de la Commission Communale pour l'accessibilité à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées, autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCSL.

CLASSEMENT DU CHEMIN RURAL N°31 DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES COMMUNALES ET DÉNOMINATIONS DE VOIES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide du classement du chemin rural n° 31 dans les voies communales, conformément

aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, et de dénommer cette voie « Rue Arthur DU BOISGUEHENNEUC, Maire de 1888 à 1913 », demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales, dénomme la voie située à l'intérieur du lotissement « Le Clos des Vignes » « rue Auguste TOUBLANC, Maire de 1884 à 1888 », autorise M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

CESSION ET ACQUISITION AU LIEU-DIT « LA BLISSIÈRE »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession par la Commune à M. Florian PERRION, domicilié au lieu-dit « La Blissière », des parcelles cadastrées section AE 5 pour 3 m² et AE 12 p pour 28 m² au prix au m² de 14 € HT, approuve l'acquisition par la Commune de la parcelle AE 12 p de 4 m² au prix maximum de 14 € le m², précise que la totalité de cette acquisition et cession, des frais de bornage, d'arpentage, d'actes et de notaire seront à la charge exclusive de M. Florian PERRION, autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

DÉNOMINATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dénomme le local des Jeunes situés à La Gauterie : "L'Antre Potes", autorise M. le Maire à signer tout document et mettre en place toute signalétique correspondante.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision DC.2020-09 portant convention pour mise à disposition d'un marché de fourniture et acheminement de gaz naturel auprès de l'UGAP. Décision DC.2020-10 portant cession du stock de bois à titre gratuit au profit du CCAS.



ATTENTION - Pour La Vie Landréenne de **FÉVRIER 2021**, transmettez vos articles avant le **MERCREDI 13 JANVIER** par mail à l'adresse suivante : communication@le-landreau.fr.
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville 44430 LE LANDREAU **Tél. 02 40 06 43 75** • www.le-landreau.fr



URBANISME

DÉPÔT DE DEMANDES DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- Precofi Invest – La Gauterie – *division en vue de construire*
- Frédéric CAILLET – Le Clos des Barres – *portail*
- Julien TARAUD – 89 Les Geais des Chênes – *abri de jardin*
- Jean-Philippe BRIN – 5 bis rue de Bellevue – *clôture et portail*
- Jacqueline CARRE DE LUSANCAY – 1 Les Hauts de la Choletterie – *clôture*

DÉPÔT DE DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Thibault DELEMARRE – La Gauterie – *construction d'une maison*
- Emmanuel FREVAL – La Gauterie – *construction d'une maison*
- Julien BOUSSIN – 6 La Haute Monnerie – *extension de maison, création d'un garage et déplacement d'un abri bois*
- Marie GUERIN – 21 La Bretonnière – *transformation d'un garage en cuisine et lingerie, création d'un nouveau garage*
- Emeline PASCUAL – Le Clos des Vignes – *construction d'une maison*
- Amélie BURGEVIN – 105 Les Grimperaux – *construction d'une maison*
- Geoffroy VOGL – La Robine – *construction d'une maison*
- Neuf Immo – La Gauterie – *construction d'une maison*
- Florian BOUYER – La Gauterie – *construction d'une maison*
- Tristan PEIGNE – rue Bouteiller de l'Isle – *construction d'une maison*
- Annie VAN GORKUM – Le Clos des Vignes – *construction d'une maison*
- SCI du Haut Bois – La Pilotière – *construction d'un bâtiment artisanal*
- Sylvie et Jean-Luc COLIN – ZAC de la Gauterie – *construction d'une maison*
- Axel PHERAUD – 7 La Guittière – *extension*

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.



Nouvelle adresse COURRIEL

Pour toute demande d'insertion dans le bulletin municipal "La Vie Landréenne", merci d'envoyer votre texte au format word et vos visuels/photos à l'adresse : communication@le-landreau.fr

SAPEURS-POMPIERS DU LOROUX-BOTTEREAU

Les mesures gouvernementales ne nous permettent plus d'aller à la rencontre des particuliers et de leur proposer notre calendrier. Nous en sommes navrés. Nous avons tout de même pu établir une solution temporaire avec le site HELLOASSO.COM. Sur ce site, chacun peut faire un don de la somme de son choix en laissant ses coordonnées, et nous lui expédierons son calendrier ! Pour nos anciens qui n'ont pas accès à internet, ou pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec le paiement en ligne, nous proposons de nous envoyer le don par voie postale à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs Pompiers du Loroux-Bottereau, 68 rue de la Divatte, 44430 Le Loroux-Bottereau. Cette solution est temporaire, nous l'espérons... La distribution des calendriers n'est pas la même sans vous. Merci pour votre soutien, prenez soin de vous et de vos proches. Nous espérons vous revoir très vite !

Les sapeurs-pompiers du Loroux-Bottereau

Lien vers notre page HELLOASSO :

<https://www.helloasso.com/associations/amicale-sapeur-pompier-le-loroux-bottereau/formulaires/1>

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE

Owen LAURENT
né le 1^{er} décembre 2020,
2 Les Hauts de la Choletterie



MARIAGE

Goulwen HERVÉ et
Peggy RAMBAUD
12/12/2020, 8 bis La Guittière



DÉCÈS

Jacqueline HAMON
Le Pigeon Blanc,
04/01/1948 - 15/11/2020

RECENSEMENT CITOYEN



Obligatoire à 16 ans pour LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes (filles et garçons) qui ont 16 ans en janvier sont invités à se faire recenser au secrétariat de l'Hôtel de Ville (avec carte d'identité et livret de famille) **avant le 31 janvier**.

DÉRATISATION

Permanence **mardi 12 janvier**, de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville.



VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Le CCAS met en vente 10 Stères de bois de chauffage au profit des affaires sociales. Le prix du stère est fixé à 40 €.



Chaque foyer peut acquérir deux stères au maximum.

Merci de contacter le CCAS au 02 40 06 45 57 afin de connaître les modalités d'acquisition.

Dons - Agissez concrètement pour les publics fragiles ou en difficulté, au plus près de chez vous : faites un don à votre centre communal d'action sociale.

Les membres de votre CCAS vous souhaitent tous leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour vous et vos familles !

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Dans un souci d'efficience et de qualité de service, nous vous invitons, de préférence, à prendre rendez-vous pour vos formalités administratives :

- **déclarations de naissance, décès, reconnaissances,**
- **recensement Journée Défense et Citoyenneté,**
- **renseignements et achat de concession au cimetière,**
- **renseignements pour les locations de salles.**

mais également pour toute demande de renseignements ou dépôt de documents :

- **dépôt de permis de construire et déclaration de travaux,**
- **renseignements sur le cadastre ou la voirie.**

Les demandes auprès du Centre Communal d'Action Sociale se font uniquement sur rendez-vous.

Nous vous rappelons également que toute demande particulière ou réclamation doit être émise par écrit (courriel ou courrier) à l'attention de Monsieur le Maire.

Mairie : 02 40 06 43 75 - mairie@le-landreau.fr

CCAS : 02 40 06 45 57 - ccas@le-landreau.fr



Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et les lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h30
Possibilité de rendez-vous en dehors de ces horaires

UN PROJET D'HABITAT PARTICIPATIF VA VOIR LE JOUR AU LANDREAU !

Dans le cadre de la programmation du **QUARTIER DE LA GAUTERIE** au sein de la commune du Landreau, la Société d'économie mixte Loire Atlantique Développement – SELA, a identifié un îlot sur le site pouvant être dédié à une opération d'**habitat participatif**.

L'habitat participatif, qu'est-ce que c'est ?

L'habitat participatif vous offre la possibilité de participer à la conception de votre logement avec vos futurs voisins en élaborant ensemble un projet composé d'espaces privés (les logements) et d'espaces partagés (ex : jardin, atelier de bricolage, salle commune, buanderie, chambre d'amis, local vélos, etc...).

La mutualisation d'espaces, de services et la coopération depuis le démarrage du projet, favorisent le lien social, la solidarité et l'entraide entre voisins.

Le programme reste à dessiner par ses futurs occupants. La parcelle peut être occupée par environ 5 foyers qui pourront collectivement imaginer leur projet d'habitat participatif.

L'Echo-habitants, structure associative spécialisée dans l'accompagnement de projet d'habitat participatif et coopératif depuis 2006, est associé au projet et disponible pour accompagner le groupe dans sa structuration.



Vous souhaitez en savoir plus ?

Une réunion d'information sur le projet aura lieu le **Judi 14 Janvier 2021** de 18h à 20h. Plus d'informations et inscription sur www.lechohabitants.net. Vous pouvez également contacter par téléphone la structure d'accompagnement du projet participatif, L'Echo-habitants, au 06 61 76 91 48





ELAGAGE ET RECÉPAGE...

... DES PLANTATIONS LE LONG DES VOIES COMMUNALES

Il est rappelé aux propriétaires que les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et chemins ruraux (y compris les places et les parcs de stationnement, chemins, sentiers, etc.) doivent être coupés à l'aplomb des limites. Les haies doivent être conduites de manière à ce que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent, en outre, être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Les arbres morts menaçants la sécurité des personnes et des biens doivent être abattus.

Les opérations d'élagage et de recépage sont effectuées à la diligence des propriétaires ou de leurs représentants.

Faute d'exécution par les propriétaires riverains, les opérations d'élagage et de recépage peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires, après une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception non suivie d'effet.

En cas de danger imminent, le Maire pourra faire procéder sans délai aux opérations qu'il jugera nécessaire pour la sécurité des personnes et des biens par toutes les voies de droit.

Les produits de l'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure.

Il est rappelé aux propriétaires et à leurs représentants que les déchets végétaux peuvent être, soit compostés, soit déposés à la déchetterie.



NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Avec l'arrivée des premiers froids et de conditions météorologiques défavorables, les colonies de frelons asiatiques déclinent, la prédation sur les abeilles et les risques d'accidents (dérangement de nid et piqûres) également. Les futures reines ont quitté le nid pour se faire féconder et hiverner à l'abri. Elles ne ressortiront qu'au printemps. Dans la majorité des cas, les nids trouvés tardivement ne présentent plus de risque pour la santé publique et la prédation sur les abeilles est moins forte. Il n'est donc pas toujours judicieux de les faire détruire. Cependant, dans certains cas (activité assez soutenue dans le nid, prédation sur des ruchers environnants, sites à risque...), elle peut être conseillée.

Si vous pensez avoir identifié un nid de frelons asiatiques sur votre propriété, vous pouvez contacter la mairie qui viendra confirmer la nature du nid et, si nécessaire, vous proposer l'intervention d'un professionnel pour procéder à sa destruction. Cette intervention est prise en charge conjointement par la commune et le propriétaire du terrain sur lequel est installé le nid de frelons asiatiques.



Frelon asiatique

HORS-SÉRIE SPÉCIAL COMMERÇANTS ET ARTISANS DU LANDREAU

La municipalité du Landreau prévoit un numéro hors-série de la Vie Landréenne en mars prochain.

Ce numéro spécial permettra de découvrir ou redécouvrir nos artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, agriculteurs et viticulteurs landréens.



Merci aux professionnels qui souhaitent participer à ce hors-série de prendre contact à l'adresse communication@le-landreau.fr

LA ROUE TOURNE !

Emmanuelle GROS est la Tricoteuse d'histoires. Elle s'arrête le temps d'un bivouac au Landreau pour nous raconter son voyage à vélo !

Le récit d'un (vrai) voyage à deux roues où l'interprète retrace le fil de son parcours et nous raconte les moments phares de son voyage. Un mélange de conférence gesticulée sur le voyage à vélo, de récits et anecdotes pétris de vérités arrangées, le tout raconté avec une certaine auto-dérision...

Un voyage à revivre ensemble « exactement comme c'était », un spectacle participatif parlant de liberté, de chemins et de nature sauvage, et mettant à jour ce que peut être l'engagement cycliste (d'une raconteuse d'histoires !!!).

La Roue Tourne, un spectacle pour se détendre, s'évader le temps d'une 1h30, voyager, vous aussi, en ex-Yougoslavie ou bien vous préparer pour un futur voyage en gestation en écoutant ses sacrés bons conseils !

Samedi 16 janvier 2021 - Début du spectacle à 18h tapantes - A partir de 10 ans
Merci d'arriver 5 à 10 minutes en avance, le temps de s'installer

 **Réservation obligatoire au 02 40 03 76 31 ou bibliotheque@le-landreau.fr**



APEL ECOLE SAINTE-MARIE

L'année 2020 fut une année particulière qui a vu **bons nombres de projets annulés tels que la kermesse évidemment, mais aussi l'opération choucroute. Nous nous excusons d'ailleurs si certaines personnes ont été prévenues trop tard.**

Nous espérons bien que l'année 2021 voie nos projets se concrétiser, et pourquoi pas une nouvelle opération choucroute au mois de février ! Nous vous tiendrons informés dès que possible.

Avec cette nouvelle année, c'est une nouvelle énergie qui nous traverse tous !

Nous vous souhaitons une douce et heureuse année 2021, remplie de jolies choses et de belles occasions !

L'équipe APEL.

ECOLE SAINTE-MARIE

Surprise !

Jeudi 3 décembre, les maternelles ont eu une surprise : **Mélanie**, animatrice à la bibliothèque, est venue leur rendre visite avec un carton chargé de livres.

Mélanie leur a également lu 4 livres : « *La Recette, Voyez-vous, Père Noël où es-tu ? et Flocons de neige.* ». Et pour terminer son animation, elle leur a fait découvrir l'histoire de « Ho hisse. » à travers un petit théâtre kamishibay.

Merci Mélanie pour cette animation, nous espérons que la prochaine fois nous pourrons venir te voir à la bibliothèque.

Inscriptions :

Vous pouvez inscrire dès maintenant votre ou vos enfants pour la rentrée 2021. Si votre enfant est né en 2019, il rentrera en Pré Petite section (PPS), s'il est né en 2018, il fera sa rentrée en Petite Section (PS).



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'école en téléphonant au 02 40 06 43 23 le lundi toute la journée ou le soir après 16h30 ou par mail : ec.landreau.ste-marie@ec44.fr

*Toute l'équipe éducative de l'école Sainte-Marie
 vous souhaite une Bonne Année 2021*



ENFANCE JEUNESSE



LOCAL JEUNES - L'ANTRE POTES

Depuis quelque temps, nous avons envie de donner un nouveau nom au Local Jeunes, car c'est une structure en perpétuelle évolution comme la jeunesse d'aujourd'hui !

Après un an de réflexion avec les jeunes et les élus, nous avons enfin trouvé !

Comment nous y sommes arrivés ?

TOUSSAINT 2019 : nous avons questionné les jeunes sur ce que le Local Jeunes représentait pour eux : un mot définissant la structure, un mot sur le pourquoi ils viennent et un mot sur ce qu'ils aiment le plus faire sur place.

Suite à ce brainstorming, nous avons cherché des noms ensemble, en essayant d'assembler les mots... Neuf « concepts » en sont ressortis, avec quelques pépites comme par exemple « Le Copinou » ou « Cool Ados »...Un premier tri a alors été fait pour ne garder que 5 noms.

DÉBUT 2020 : les cinq noms ont été proposés aux élus de la commune. Il était alors écrit que les jeunes auraient à choisir entre trois noms pour leur 3^e lieu préféré dans la vie (après la maison et l'école bien sûr) : « Loc' Ados », « L'antre Potes » et la « 3^eme Porte ».

TOUSSAINT 2020 : les trois noms ont été proposés aux jeunes qui ont voté par internet ou par bulletin déposé dans l'urne au Local.

Le choix populaire s'est finalement porté sur.....

« L'Antre Potes ».

Il ne reste plus qu'à créer une nouvelle identité visuelle, et notamment un **nouveau logo**. Encore une fois, nous laissons le choix aux jeunes et nous en avons créé trois présents sur la page.



LOGO 1



LOGO 2



LOGO 3

N'hésitez pas à venir voter sur notre page Facebook et à donner votre avis (Local-Jeunes-du-Landreau-L'Antre-Potes).

Pas d'inquiétude, le nom a changé, mais pour le reste on continue dans le même esprit. **Pierre, Bérengère et Inès** vous accueillent toujours avec grand plaisir pendant les vacances scolaires et tous les mercredis après-midi.

CME

Dans cette année si particulière, le C.M.E du Landreau arrive à trouver sa place et à maintenir son activité !

Pas d'élections, mais un conseil presque entièrement constitué de volontaires !

Comme dans de nombreux milieux professionnels et associatifs, il a fallu aménager le fonctionnement du C.M.E du jour au lendemain. Les élections n'ayant pu se tenir comme habituellement en juin, un conseil s'est constitué sur la base du volontariat des enfants, prêts à relever le défi d'une année un peu spéciale !

Le C.M.E est donc formé pour 2020/2021, d'une commission de huit enfants âgés de 10 à 12 ans et scolarisés du CM2 à...la 5^e. En effet, pour la première fois depuis 1997

et la première session du C.M.E, un enfant de 5^e peut apporter son expérience (4 années de mandat !) au groupe.

Une grande journée autour de l'environnement pour le mois d'avril

Chez les élus du C.M.E, en général, les idées fusent, et cette cuvée 2020/2021 ne fait pas exception à la règle ! Mais comme les élus aiment bien finir ce qu'ils ont commencé, ils s'attendent depuis septembre à peaufiner les beaux projets imaginés lors de l'année scolaire précédente. Vous devriez donc voir bientôt émerger la proposition de participer à un **grand ramassage des déchets** printanier sur la commune ou celle de participer à des **ateliers de cuisine « éco-responsable »** avec des produits locaux et de saison ! Plus de nouvelles dans les prochains numéros !



Une nouvelle « identité visuelle »

Les enfants sont les visionnaires de notre temps, c'est bien connu, alors ceux du C.M.E du Landreau voient loin et ont aussi entamé une réflexion pour la création d'un logo du Conseil Municipal d'Enfants. A découvrir très vite !

L'ensemble des membres du C.M.E du Landreau vous souhaite une BONNE ANNÉE 2021 !!!

UNION DES AÎNÉS

Voici l'Année 2020 qui s'achève. Et le COVID.19 est toujours présent

Ce fût une période difficile à vivre – le confinement nous a fragilisé (fermeture des salles – isolement – décès – maladie...). Toutes les activités proposées par notre Association ont été mises à l'arrêt. Légère reprise en octobre (Tricotaine et marche). Nous savons bien que pour vous, adhérents, ce sont des moments forts de convivialité et de rencontre que nous n'avons pas pu faire cette année.



À l'occasion de Noël et des Fêtes de fin d'Année, les membres du bureau ont rendu visite à vous tous, les adhérents et vous ont offert un « coffret gourmand »

BONNE ANNÉE, BONNE SANTÉ

En espérant que l'année 2021 soit meilleure

Notre Assemblée Générale est fixée au Mercredi 13 Janvier 2021.

Mais celle-ci pourra être annulée et reportée suivant l'évolution de la crise sanitaire.

Vous désirez découvrir la convivialité du club ? Venez nous rejoindre.

Contact : Bergot Jacqueline - 06 76 94 15 35 – uniondesaines@gmail.com

LE PÈRE NOËL...

...EST PASSÉ AU LANDREAU !

Accompagné du comité des fêtes, il est venu coiffer les 360 têtes de nos écoliers landréens d'un bonnet de Noël. Merci aux membres du comité des fêtes d'avoir déposé un "BONNE ANNEE 2021" sur le muret devant l'Eglise. Joyeuses Fêtes à tous ...



OFFICE DE TOURISME DU VIGNOBLE DE NANTES

INSTALLATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Les nouveaux membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes se sont réunis ce jeudi 3 décembre 2020 à l'Espace culturel Le Quatrain à HAUTE-GOULAIN.

L'Office de Tourisme, constitué en établissement public industriel et commercial, est administré par un Comité de Direction composé de 25 membres répartis en deux collèges et un Directeur.

L'installation du Comité de Direction consiste en l'élection d'un Président parmi ses membres et de deux Vice-présidents.

M. Benoist PAYEN, adjoint au Développement économique et touristique de la ville de Clisson, a été réélu Président de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes. Anne CHOBLET, Maire de La Remaudière et représentante du collège des élus du Syndicat Mixte du Pays du Vignoble Nantais, a été élue 1^{ère} Vice-Présidente. Pascale MENARD, vigneronne à Monnières, représentante du collège des professionnels, a été élue 2^{ème} Vice-Présidente.

Tous trois ont indiqué leur volonté et leur engagement pour mettre en oeuvre une dynamique de territoire, confronter le Vignoble de Nantes comme destination touristique incontournable, développer la notoriété de la destination, améliorer l'accueil des visiteurs, renforcer le travail aux côtés des professionnels touristiques.

**Office de Tourisme du Vignoble de Nantes****Service Communication Marketing**

Maison de Pays 5, allée du Chantre 44190 CLISSON

Tél. 02 40 36 34 41 et

email direction@levignobledenantes.com

www.levignobledenantes-tourisme.com

SPORT

Le Rugby Club Le Landreau
Ecole de rugby pour les 3 - 14 ans

Souhaite aux
Landréennes et Landréens une

BONNE ANNÉE

2021

Ecole de rugby le Landreau 44

Rugby club le Landreau 44

rugby.le.landreau.44@gmail.com



Phonambul, une promenade en famille

Le pôle enfance, la bibliothèque et le local jeunes s'associent autour d'un projet commun. Phonambul est l'idée d'un parcours balisé dans le Landreau au travers duquel passé et présent vont se côtoyer.

Pour mener à bien ce projet intergénérationnel qui devrait voir le jour au tout début de l'été, nous aimerions emprunter d'anciennes photos ou cartes postales du Landreau.

Mais Phonambul, ce n'est pas seulement l'image, c'est aussi la transmission orale. Si vous avez des anecdotes sur l'histoire du Landreau et si vous souhaitez les partager, contactez-nous, nous serons ravis de vous rencontrer.



Contacts :

Bibliothèque : 02 40 03 76 31 bibliotheque@le-landreau.fr

Local jeunes L'Antre Pôtes : 02 40 06 46 12 foyerados.landreau@orange.fr

Pôle enfance : 02 40 69 48 36 aps.lelandreau@orange.fr



zOom

La destinée tient à peu de choses ! Comment deux collègues, travaillant dans une boutique de robes de mariée, sont devenues fabricantes artisanales d'emballage alimentaire bio ? Explications...

Tout commence par un coup de cœur amical entre Marion et Hélène, vendeuses retoucheuses dans une boutique nantaise de robes de mariées, qui décident de créer leur petite entreprise de retoucheuses. Désireuses de consommer mieux et dans le respect de l'environnement, Marion et Hélène se lancent un défi : trouver une alternative saine et raisonnée à la surconsommation d'emballages alimentaires à usage unique.

En 2017, après de nombreux essais sur la base de produits existants dans d'autres pays, elles élaborent un emballage composé de produits bio et locaux dans leur petit atelier du Landreau. L'emballage Api Green (le nom de leur société) est né !

Il s'agit de coton bio (certifié GOTS), tissé et imprimé en France, qui est enduit de cire d'abeilles, issue d'huile de tournesol bio et régionale, et de résine bio de pins des Landes. Cet emballage, bien utilisé et bien entretenu, a une durée de vie d'un an ou plus et est compostable en fin de vie.



Pain, salade, fruits et légumes, restes d'un repas, tout peut être emballé et conservé dans les emballages Api Green ; il en existe plusieurs tailles et même sous forme de sac.

Pour aller encore plus loin dans leur démarche zéro déchet, Marion et Hélène ont eu l'idée d'utiliser les chutes de découpe des emballages pour confectionner des bâtons allume-feu 100% bio !

De nombreuses enseignes vendent les produits Api Green sur le département mais également en Ille et Vilaine et sur Marseille, et bien sûr via leur site internet. L'objectif d'Api Green est d'exporter sa production tout en gardant une fabrication artisanale et locale. Seul bémol, Marion et Hélène sont un peu à l'étroit dans leur petit atelier landréen et cherchent un local plus adapté sur Le Landreau ou Vallet. A bon entendre...



API GREEN :

<https://apigreen-wrap.fr>

contact@apigreen-wrap.fr



SEMES, pépinière de carrière et d'avenir

Notre objectif :

Favoriser votre accès à l'emploi

SEMES vous accompagne dans votre retour à l'emploi ! Pour cela, nous vous proposons des missions de travail pour vous aider à vous relancer dans la vie active, ainsi qu'un accompagnement personnalisé.

SEMES vu par une salariée de SEMES

« Grâce à l'écoute, la compréhension et le soutien de SEMES, j'ai repris confiance en moi.

En congé parental depuis 5 ans, j'ai perdu toute sociabilité avec mon entourage et je ne pouvais pas reprendre mon métier (aide médico psychologique) car celui-ci n'était plus compatible avec ma vie de famille.

Pas évident de trouver quelque chose qui puisse nous permettre de concilier vie privée et boulot ! Mais aussi de pallier ce manque de CONFIANCE en soi, cette IMAGE qu'on a de SOI et de se sentir UTILE.

L'accueil, le sourire, le soutien et l'écoute ont été bénéfiques pour moi. L'équipe de SEMES m'a aidé à développer des qualités perdues. J'ai pu toucher à plusieurs domaines d'activités que je ne connaissais pas pour acquérir de l'expérience.

C'est un bon tremplin pour se remettre dans la vie active à nouveau ! » SH. 41 ans

Besoin d'un soutien pour retrouver un emploi, n'attendez plus, contactez-nous !

SEMES

6 rue de Bazoges 44330 Vallet
06 22 00 30 58 / vallet@semes-44.fr

SEMES Clisson

www.semes-44.fr

LA MISSION LOCALE

La mission Locale du Vignoble Nantais reste ouverte au public et reçoit tous les jeunes de 16 à 25 ans sur rendez-vous sur l'ensemble des lieux de réception.

Ses Missions

La Mission Locale est une association au service des jeunes de 16 à 25 ans. Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les conseillers apportent des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement, la santé, la mobilité et les moyens de subsistance.

Où ?

Pour être au plus proche des jeunes, des permanences ont lieu sur les communes de Montbert, La Haye Fouassière, Divatte sur Loire, Le Loroux-Bottreau, Gorges et Vallet. Sur rendez-vous au 02 40 36 09 13 ou par le site internet www.missionlocalevignoblenantais.fr

Le Site Internet et Facebook mis à jour régulièrement

Les jeunes peuvent y retrouver les offres d'emploi, les « actus », les actions à venir : <http://www.missionlocalevignoblenantais.fr>

missionlocaleduvignoblenantais

Le Dispositif Garantie Jeunes

La GARANTIE JEUNES est un droit qui s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans, en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études. L'objectif est de les amener vers l'emploi, la formation et l'autonomie grâce à un parcours dynamique d'accompagnement social et professionnel. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter les démarches d'accès à l'emploi.

1jeune 1 solution

Le Plan de relance en faveur de l'emploi et des jeunes est organisé autour des aides à l'embauche, de contrats aidés et du renforcement des dispositifs d'accompagnement. **N'hésitez pas à vous renseigner !**



Mission Locale du Vignoble Nantais

3 place Maurice Renoul
44190 GORGES

Tél. 02 40 36 09 13

accompagnement16-25@mlvn.fr

L'Association ESPOIR CANCER LOIRE DIVATE VERSE 6000 € A LA LIGUE CONTRE LE CANCER DE LOIRE ATLANTIQUE

Malgré le confinement et l'annulation de toutes les manifestations, l'association ESPOIR CANCER LOIRE DIVATE a pu adresser dernièrement un chèque de 6000 € à la ligue 44. Ces fonds proviennent, d'une part des recettes des marchés de Noël 2019, mais également, et surtout, de la générosité des donateurs qui, malgré l'annulation du spectacle prévu en mars dernier, ont fait don de leur billet d'entrée.

*Toute l'équipe d'Espoir Cancer Loire Divate
les remercie vivement.*



L'EXCUSE DU VENDREDI LANDRÉENNE



L'excuse du vendredi Landréenne est une association loi 1901 qui s'est créée en novembre 2019 après deux soirées tests à succès au Landreau !

Il s'agit de se réunir en loisirs pour jouer au Tarot en soirée une fois par mois. Le succès a été immédiat puisque nous avons 52 personnes inscrites ! Autant de femmes que d'hommes, de tous âges et de tous horizons.

Évidemment, depuis le confinement de mars 2020, l'association est à l'arrêt, mais nous espérons pouvoir reprendre bientôt.

Nous avons malgré tout pu tenir notre première assemblée générale le vendredi 9 octobre 2020, merci aux personnes présentes.

Nous remercions la Mairie pour avoir soutenu notre création et permis d'acheter de beaux tapis et jeux de cartes qui ne demandent qu'à servir.

Si vous souhaitez nous rejoindre, la première séance découverte est gratuite, profitez-en !

Vous pouvez nous contacter à :

- **06 28 35 83 19** (Christophe Couillaud, La Lande)
- **l-excuse-du-vendredi@framalistes.org**
(adresse publique visible de tous les membres de l'association)

**Les prochaines séances sont prévues
au dates suivantes**

(sous réserve des règles sanitaires) :

- Vendredi 8 janvier**, 20 heures, salle des sociétés
- Vendredi 12 février**, 20 heures, salle des sociétés
- Vendredi 12 mars**, 20 heures, salle des sociétés
- Vendredi 9 avril**, 20 heures, salle des sociétés
- Vendredi 7 mai**, 20 heures, salle des sociétés
- Vendredi 11 juin**, 20 heures, salle des sociétés
- Vendredi 2 juillet**, assemblée générale à 20 heures à la salle des sociétés

*Pour l'excuse du vendredi Landréenne,
le conseil d'administration, Didier Poilane, Christophe Couillaud,
Christian Renaudineau.*

